

CARTE EUROPEENNE DE CIRCULATION

Couverture Sécu en Europe

Cette carte remplace les formulaires E111-E110-E119-E113-E114-E128.

Elle est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable 1 an.

La carte est délivrée sur demande. Un délai de 2 à 3 semaines est nécessaire à son établissement.

Lorsque vous formulez votre demande, merci de penser à indiquer vos coordonnées (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, date de naissance, adresse) et votre date de départ : en effet, en cas d'urgence un certificat provisoire pourra vous être délivré, mais ne sera valable que pendant 3 mois.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site de l'Assurance Maladie :

www.ameli.fr

Si vous n'avez pas Internet demandez le formulaire à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Marche à suivre en utilisant Internet :

- Aller sur le site www.ameli.fr
- Cliquer dans la rubrique « ASSURES »
- Rentrer votre code postal
- Cliquer sur « VOS SERVICES EN LIGNE »
- Aller dans « VOS DEMARCHES » et ensuite dans « DEMANDER UNE CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE »
- Cliquer sur « ACCÉDEZ AU SERVICE »
- Remplir le formulaire
- Envoyer

* * * * *